



Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives : Retrait de la loi « Sécurité Globale » et des décrets sur le fichage !

Ces dernières semaines ont vu dans notre pays des mobilisations pour s'opposer aux menées liberticides du gouvernement malgré un contexte d'état d'urgence et de confinement.

La loi de sécurité globale reste à l'ordre du jour du gouvernement.

Son article 24 punit la diffusion d'images de forces de l'ordre ce qui empêche de dévoiler des actes de violence comme cela a été possible récemment lors de l'agression d'un producteur. Même si le gouvernement a annoncé sa réécriture il est question de transférer cet article dans le projet de loi « confortant les principes républicains ».

Les articles 21 et 22 légalisent l'utilisation de drones pour la surveillance ainsi que l'exploitation en temps réel des images des caméras piétons des policiers.

L'article 1 étend les pouvoirs confiés aux polices municipales et l'article 18 prévoit la délégation aux agences de sécurité privée de missions relevant de la police judiciaire.

En catimini, des décrets de « Prévention des atteintes à la sécurité publique » ont été écrits le 2 décembre. Ils autorisent un fichage mentionnant les opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale. C'est une atteinte conséquente portée aux droits et libertés et qui peut en outre avoir des conséquences sur la vie professionnelle des militants.

Nous ne sommes pas dupes, ces atteintes à nos libertés individuelles et collectives ont pour but d'essayer d'empêcher la résistance à l'ensemble des plans antisociaux du gouvernement et du patronat.

Ces libertés sont une nécessité pour notre action syndicale et revendicative.

Nous estimons que la sécurité, c'est d'abord de répondre aux exigences sociales des salariés : augmentation des salaires, pensions et minimas sociaux, interdiction des licenciements, défense de l'hôpital et de tous les services publics, abandon complet des réformes des retraites et de l'assurance chômage.

Nous vous appelons à vous rassembler et manifester pour le retrait de la loi de « sécurité globale » et des décrets de « prévention des atteintes à la sécurité publique » et pour nos revendications.

**Tous ensemble
Samedi 23 janvier à 10h30**

Devant la permanence de Monique Limon, députée République en Marche

10 rue du Lion d'Or à La Côte St André

Respect des règles sanitaires pour toutes et tous